



Chères Ambertoises, Chers Ambertois,

2015 commence ...

Permettez-moi de vous souhaiter en ce début janvier, une belle année 2015 ! Qu'elle vous apporte tous les bonheurs désirés ainsi que la réalisation de vos projets personnels et collectifs. Le conseil municipal et moi-même serions heureux de vous présenter nos bons vœux vendredi 16 janvier à 19h à la Maison des Jeunes. Ce sera l'occasion d'échanger sur votre quotidien, de vous faire part de l'avancement des différents dossiers liés à la gestion municipale.

2015 débute ...

Et la question du « Centre-ville / Centre-bourg » sera au centre de nos préoccupations. Le concept « Cité Commerces » sera mis en œuvre (voir article en page 3). Il est également important de continuer le travail sur la valorisation de notre cité, la transformation des espaces publics, l'amélioration de l'habitat. C'est pourquoi, nous vous donnerons la parole à vous les « experts d'usage », pour nous aider à bâtir un programme opérationnel réalisable (réhabilitation de logements, par exemple). Des professionnels de l'urbanisme s'installeront au cœur de la ville à partir de février pour nous accompagner ...

2015 et après ...

L'enjeu des prochaines années consiste, pour les habitants de notre arrondissement, à élaborer une nouvelle intercommunalité. Il est de notre responsabilité d'élus de proposer un fonctionnement durable qui n'oppose pas les uns aux autres mais qui permette de concrétiser des projets de TERRITOIRES. Et si l'on commençait par celui de la piscine ? (!!!).

2015 : Résolution

« Un cœur bon et un esprit bon forment toujours une formidable combinaison »
(Nelson Mandela)

Et que chacun de nous défende de toutes ses forces la démocratie !

Myriam FOUGERE
Maire d'AMBERT

Politique Jeunesse : AMBERT aime ses étudiants !



La commune d'Ambert, même si elle ne dispose à l'heure actuelle d'aucun établissement d'enseignement supérieur, compte de nombreux étudiants parmi ses habitants. Aussi, Myriam FOUGERE et son équipe, ont décidé, lors du vote du budget 2015, de **mettre en place des tarifs étudiants** dans deux équipements majeurs de la ville : la PISCINE et le CINEMA. Ces tarifs s'appliqueront pour tous les jeunes sur présentation soit de leur carte de lycéen soit de leur carte d'étudiant : Piscine : 1,50 € / Cinéma : 5,00 €

Piscine municipale - Nouveaux horaires en 2015. *Merci d'avoir répondu nombreux à notre sondage.*

A partir du 8 février, il y aura 4 nouvelles plages horaires d'ouverture au public:

- le lundi de 13h30 à 15h30 et de 19h à 22h
- le samedi de 14h à 18h
- le dimanche de 9h à 12h

Déneigement des trottoirs : un geste citoyen

Pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs !

En périodes de fort enneigement, tandis que la Ville met tout en œuvre pour dégager au mieux les voies publiques, nous vous rappelons que les propriétaires et occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations (arrêté municipal du 7/01/2015). L'entraide et la solidarité entre voisins, notamment envers les personnes âgées et handicapées sont capitales, dans ces moments difficiles... Merci pour eux !

Gestion patrimoniale : vente du domaine public

La municipalité a décidé l'arrêt de vente de terrains publics :

Ces dernières années les transactions réalisées, majoritairement des biens de sections ont engendré des mésententes et des conflits dans les villages.

Bien sûr, ces ventes sont menées dans le respect de la procédure (accord de la majorité des électeurs) ; malgré cet encadrement, les antagonismes subsistent. En effet, pourquoi un habitant plutôt qu'un autre aurait accès à ce foncier, toutes les situations sont particulières et tous les arguments sont recevables.

Le sujet a été traité en commission où chaque conseiller présent a pu s'exprimer.

Pour nous, l'intérêt général prime ainsi que la sérénité de tous les habitants ; aussi la décision a été prise de ne plus vendre à des particuliers les parcelles sectionales ou des parcelles de domaine public déclassées.

Rappelons que les membres de la section conservent la jouissance des biens et droits dont les fruits sont perçus en nature (bois de chauffage, droits de chasse...) Article L2411-10 Modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 26

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La communauté de commune s'est engagée en 2012 dans une démarche collective de PLUI. Il définit les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et forestières, ... La commune d'Ambert doit donc actualiser le PLU en vigueur depuis 2007. Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la communauté de communes (diminution des zones constructibles, la préservation des espaces agricoles et naturels, ...). Ainsi, les zones constructibles d'Ambert doivent passer de 70 hectares à 15 éventuellement 20 hectares. Depuis le printemps 2014, chaque commune travaille à l'élaboration d'une cartographie ; Ce travail devra être argumenté puis présenté au comité de pilotage qui statuera sur les choix effectués et s'assurera du respect de la réglementation.

Des réunions du comité de pilotage sont prévues tous les mois afin d'assurer la cohésion de l'ensemble. Nous organiserons des journées d'information et de présentation à la population.

La procédure prévoit une consultation des personnes publiques associées (services de l'état, collectivités, Parc ...) suivie d'une enquête publique où le commissaire enquêteur examinera les demandes individuelles.

« Cités Commerces » : Une approche globale au cœur de l'attractivité de notre territoire

La volonté forte de la municipalité de redynamiser le centre-ville, l'a conduite à créer l'association « Cités commerces » afin de rendre les centres villes plus attractifs pour ses habitants.

« Cités commerces » est l'association des villes d'Ambert, Marsac-en-Livradois, Saint Ferréol-des-côtes, et Arlanc. L'association repose sur un partenariat public et privé (municipalités, chambres consulaires, union des commerçants et artisans, etc..) ; l'enjeu est de développer l'attractivité commerciale du territoire en agissant sur l'organisation du commerce.

Les missions de l'association reposent sur deux axes stratégiques :

. La valorisation et la promotion des centres villes

. L'amélioration et le développement de l'offre commerciale

L'objectif est de renforcer, de structurer et de professionnaliser le tissu commercial et artisanal du bassin, en mettant en œuvre une démarche partenariale de management de ville.

Espace d'expression libre

Les responsabilités d'une collectivité peuvent se résumer de la façon suivante :

Assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population locale et ceci à moindre coût ;

Assurer l'entretien du patrimoine de la commune : matériel, bâtiments, routes, etc.

Assurer le développement harmonieux de la commune : amélioration des conditions de vie locales de l'ensemble de la population.

Afin d'assumer ses obligations la commune dispose de ressources ayant quatre origines différentes :

- *Les impôts locaux votés par le conseil: la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.*

- *Les dotations versées par l'Etat aux collectivités avec notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale.*

- *Les revenus divers provenant du fonctionnement des services (piscine, crèche, restaurant scolaire...) mais aussi les revenus du patrimoine (loyers) ainsi que d'autres ressources telles que la taxe électricité, l'attribution de compensation reversée par la Cocom.*

- *Les emprunts que la commune peut être amenée à contracter afin de financer des opérations d'investissement importantes.*

Malgré des coûts élevés (pour exemple : en 2014, le budget voirie (urbaine, rurale et diverse) a atteint 905 000 € pour un budget communal d'investissement de 3,75 millions d'euros) et la baisse annoncée de la DGF, plusieurs projets débiteront en 2015 à savoir la rénovation du gymnase municipal, la création de la « Cité commerces », la réhabilitation d'immeubles bd Henri IV près du jardin public en partenariat avec l'Ophis (création d'une dizaine d'appartements), les travaux au rez-de-chaussée de l'immeuble Thiébat pour un local commercial, la restauration de l'orgue, ...

Liste Pour Ambert

BONNE ANNEE

Les élus de la liste « Ambert, Evidemment ! » vous présentent tous leurs vœux de bonheur.

Que 2015 apporte à notre ville des projets utiles, concertés, réalistes.

Retrouvez toutes nos propositions et venez nous rejoindre sur le blog :

www.ambert-initiatives.fr

MEILLEURS VOEUX

Simone Monnerie – Laurent Courthaliac
- Corinne Pegheon - Annie Bernard -
Patrick Besseyre

Aux Habitants des villages, propriétaires de biens de section

J'ai voté contre la décision du Conseil municipal (non relayée par le journal local) de refuser les demandes d'acquisition de parcelles dans les villages qui considère la procédure «trop lourde, à risque contentieuse». La gestion des Biens de S est assurée par le Conseil selon l'art.L 2144-2 du CGCT. En l'absence de commission syndicale, le changement d'usage ou la vente de biens de S est décidé par le conseil, après accord de la majorité des électeurs de la section dans les 6 mois de la transmission de la délibération du conseil. Concertation zéro, mépris des droits citoyens, non respect du droit d'expression, voilà la démocratie participative ? Voir la loi du 27 mai 13 sur agissons-pour ambert.com et sectiondecommune.free.fr Nadine Bost, conseillère de la liste « Agissons pour Ambert »

Pour cette année 2015, cher(e) ambertois(e), je vous adresse tous mes vœux de bonheur. Je veux vous dire de ne pas perdre confiance. Oui, bien des choses peuvent nous inquiéter. La pensée unique d'un monde qui ne peut se sortir de l'ornière du «tout argent» au détriment de l'humain, la politique nationale, serviteur zélé d'une mondialisation totalitaire où plane l'ombre nauséabonde de bonimenteurs nationalistes prêts à toutes les promesses. Plus localement, le vide que l'on cache par une surprésence médiatique afin de faire illusion... Oui nous pourrions perdre espoir.

Pourtant, c'est au moment où tout semble insurmontable que nous devons repenser collectivement la vie que nous voulons et désirons transmettre à nos enfants. C'est aussi à Ambert, qu'il faut dire haut et fort, notre volonté d'un projet de société qui place au cœur de son action, la construction d'un Homme libre, égal et fraternel. Véronique FAUCHER CONVERT – AMBERT avec vous !



Mme le Maire présente ses vœux aux résidents de la Fontaine de Goye.



Inauguration de la Place Commandant Monnet Samedi 13 décembre 2014.



Corrida de Noël, samedi 27 décembre 2014.

Les grands rendez-vous de l'année 2015

Ambert Côté Jardin : 11 et 12 avril

La Rand'Auvergne : 27 et 28 juin

La Cyclo Les Copains : 4-5 juillet

L'Art dans la rue : 11 juillet

Festival La Ronde des Copains : 14 au 19 juillet

Les Fourmofolies : 8 et 9 août



Succès de la Magie de Noël 2014 !

